

À Ma Pomme



réf. contrat :

date 1ère livraison : 03 octobre 2024

CONTRAT DE RENOUELEMENT PANIER MARAÎCHER 2024/2025

À MA POMME - ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

CONTRAT VALABLE UNIQUEMENT POUR UNE PREMIÈRE LIVRAISON LE 03/10/24
REmplir LE CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR TOUTE AUTRE DATE

Préambule :

L'AMAP "À MA POMME" a pour objectif de préserver l'existence et la pérennité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

1. Les Contractants :

Le Présent contrat est signé entre :

- Yves-André, Brigitte et Romain Dardenne, maraîchers
Installé au 1000 rue de Bellerive 62920 Gonnehem
Tél : 06 27 08 19 09

ci-après nommé 'le maraîcher'

- et l'adhérent·e de l'AMAP "À MA POMME"

M / Me :

Demeurant :

Tél :

Email :

ci-après nommé 'l'amapien·ne'

2. Bon de Commande :

Les livraisons se font chaque semaine sauf pour le Double qui se fait une semaine sur deux.

Il y a **4** jours de congé par an pour les paniers en **livraison hebdomadaire**, et **2** pour les paniers en **livraison quinzaine**.

Nomination panier	Nb Personnes	Prix du Panier	Prix pour 1 an
Familiale	2 adultes + 2 enfants	20 €	960 €
Simple	2 adultes	13,90 €	667,20 €
Petit	1 adulte	7,9 €	379,20 €

Paiement :

Le principe de l'AMAP repose sur une avance de trésorerie au paysan, par conséquent l'inscription n'est prise en compte qu'à la remise de l'ensemble des chèques de règlement.

Il est possible de payer en plusieurs fois, soit mensuellement soit bimestriellement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **YVES ANDRÉ DARDENNE** et à remettre au trésorier de l'**AMAP À MA POMME** qui les transmettra au maraîcher en temps voulu.

Nomination panier	Prix du Panier	Paiement en 1 chèque	Paiement en 6 chèques	Paiement en 12 chèques
Familiale	960 €	960 €	6*160 €	12*80
Simple	667,20 €	667,20 €	6*111,20 €	12*55,60€
Petit	379,20 €	379,20 €	6*63,20 €	12*31,60 €

3. Objet du Contrat

Le présent contrat est passé dans le cadre de l'AMAP "À MA POMME" pour un approvisionnement hebdomadaire en légumes, fruits et œufs.

L'amapien ne pré-finance une part de la récolte en l'achetant à l'avance, il · elle est ainsi solidaire du maraîcher en partageant les aléas de production tout en bénéficiant de tarifs garantis sur la durée du contrat.

Le maraîcher s'engage à cultiver ses fruits et légumes en suivant les principes de l'agriculture paysanne, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Il est transparent sur ses méthodes de travail et sur ses tarifs.

4. Livraisons

Les parts de récolte sont apportées par le maraîcher sur le lieu de livraison aux dates et heures prévues par le présent contrat et préparées en panier par les amapien·nes.

- Lieu de livraison : **Faubourg des Musiques, 15 Avenue Verhaeren 59000 Lille**
- Jours de livraison : **Tous les jeudis**
- Heures de livraison : **de 18h45 à 19h45**

Les lieux, dates et heures peuvent être modifiés ponctuellement, auquel cas l'amapien·ne sera prévenu·e par avance.

En cas d'impossibilité durable de livrer sur le lieu habituel ou aux dates et heures prévues des mesures seront actées par le bureau de l'association en Assemblée Générale Extraordinaire.

5. Durée du contrat

Le contrat est valable pour une durée de 52 semaines. La première livraison aura lieu le jeudi 3 octobre 2024 et la dernière aura lieu le jeudi 24 septembre 2025.

Une journée de congé est prévue par trimestre. Les dates de congés sont à la discrétion de l'amapien·ne.

- Inscription en octobre / novembre / décembre = 4 jours de congé
- Inscription en janvier / février / mars = 3 jours de congé
- Inscription en avril / mai / juin = 2 jours de congé
- Inscription en juillet / août / septembre = 1 jour de congé

Pour le cas particulier des paniers livrés **en quinzaine**, le nombre de jours de congés est calculé au semestre :

- Inscription d'octobre à mars = 2 jours de congé
- Inscription d'avril à septembre = 1 jour de congé

IL EST IMPÉRATIF DE PRÉVENIR LE MARAÎCHER (PAR SMS) OU LA SECRÉTAIRE (PAR MAIL) AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA PRISE DES CONGÉS.

L'amapien·ne s'engage sur la durée totale du contrat et ne peut le rompre qu'à la seule condition de trouver un remplaçant pour les paniers restants.

6. Engagement des parties

Le Maraîcher s'engage à :

- respecter la Charte des AMAP et les principes de la charte de l'Agriculture Paysanne
- être transparent sur ses méthodes de travail
- être transparent sur le prix du panier et son contenu
- assurer 52 livraisons par an
- proposer des paniers diversifiés composés de fruits et légumes de saison et d'œufs
- cultiver ses produits sans traitement chimique
- définir chaque année le plan de culture de la saison à venir en étant à l'écoute des remarques et propositions des amapien·nes

L'amapien·ne s'engage à :

- respecter la charte des AMAP

- soutenir le maraîcher en pré-finançant sa récolte et en étant solidaire face aux aléas, notamment climatiques
- participer à au moins 3 livraisons par an
- participer à au moins 1 chantier découverte par an
- trouver une solution en cas d'impossibilité de récupérer son panier ou d'accepter qu'il soit partagé entre les amapien·nes présent·es sur le lieu de livraison

7. Annexes

Conjointement à ce contrat vous trouverez le calendrier des livraisons, le bulletin d'adhésion à l'association À MA POMME et la charte des AMAP.

8. Signature

En signant ce présent contrat je reconnais que l'association À MA POMME détient des données personnelles me concernant et l'autorise à les utiliser dans le cadre de son fonctionnement.

Ces données ne seront jamais transmises à un quelconque tiers.

Pendant le cours du contrat, elles sont consultables et modifiables sur simple demande par email à l'adresse amapamapomme@gmail.com. Elles sont automatiquement supprimées à la fin dudit contrat.

Le contrat est édité en 1 exemplaire détenu par le trésorier de l'association À MA POMME au nom du maraîcher.

Cocher cette case si vous souhaitez intégrer la communauté WhatsApp pour partager les différentes infos du maraîcher, du lieu de distribution, des événements à venir

à Lille, le

L'AMAPIEN·NE

LE MARAÎCHER